

Touscoz, Jean, *La coopération scientifique internationale*
(Préface de P. Aigrain), Éditions techniques et économiques,
Paris, 1973, 390 p.

Albert Legault

Volume 4, Number 4, 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700374ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700374ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Legault, A. (1973). Review of [Touscoz, Jean, *La coopération scientifique internationale* (Préface de P. Aigrain), Éditions techniques et économiques, Paris, 1973, 390 p.] *Études internationales*, 4(4), 574–575.
<https://doi.org/10.7202/700374ar>

Public Record Office, Foreign Office, de Londres, qui tenaient à sa disposition, par dizaines, cartons gonflés de grimoires et bobines de micropellicules relatifs à l'objet de son étude, n'a-t-il pas été tenté par cette abondante manne archivistique ? L'étude des faits à partir de la documentation originale ne serait-elle plus la règle première de l'historiographie ?

Pourquoi l'auteur, en matière de *sources officielles*, s'est-il contenté, d'une part, du *Recueil* – bien sélectif et protocolaire – *des actes de la Conférence de 1919*, édité au lendemain de celle-ci ; d'autre part, de publications gouvernementales à visée nettement apologétique, tels les *Papers Relating to the Foreign Relations of the United States* et les *Documents on British Foreign Policy* ?

M. Kitsikis a bien consulté, encore que sous-exploité, quelques précieuses *sources privées* (diaires et papiers personnels publiés, synthèses produites par des experts à la Conférence), mais ses sources, en ce domaine, sont à peu près exclusivement anglo-saxonnes et même yankees.

Au total, une information qui néglige l'essentiel et qui, dans l'accessoire même, est lacunaire.

* * *

Cela ne donne pas un tout structuré, rationnel. Bref, absence de synthèse au sens organique ; du fiche-à-fiche. Les textes repris, souvent à partir des langues anglo-saxonnes, sont présentés dans un français qui témoigne, par nombre de distorsions, que celui qui les manipule n'a la maîtrise ni des idiomes depuis lesquels il opère, ni de celui dans lequel il traduit.

La phrase se traîne. Longue de cinquante mots quand elle pourrait tenir en cinq. La copie est truffée de truismes, de redites, elle fourmille d'impropriétés.

À l'adresse de cet auteur qui semble croire qu'il est permis de traiter le français avec une désinvolture dont ne s'accommoderait pas un yiddish poméranien ou un sabir subcarpathique, on voudrait paraphraser certain alexandrin impératif de Boileau : « Avant donc que d'écrire, apprenez à... écrire ! », surtout si vous ambitionnez de frayer avec Cléo : c'est une muse exigeante qui n'agrée pas hommage de plumitif.

Il n'est, en effet, bon historien que maître écrivain.

Julien-Maurice LAMBERT

Histoire moderne et contemporaine,
Université de Liège

TOUSCOZ, Jean, *La coopération scientifique internationale* (Préface de P. Aigrain), Éditions techniques et économiques, Paris, 1973, 390p.

La coopération scientifique internationale, considérée globalement et sous ses multiples formes, n'a jamais fait l'objet d'une analyse systématique. La publication de cet ouvrage comble cette lacune.

Il faut savoir gré à Jean Touscoz d'avoir relevé un aussi gigantesque défi. Afin de mieux circonscrire son sujet, l'auteur a prêté une attention particulière à la pratique de la France et des États européens, mais il n'a pas négligé, pour autant, les organisations universelles, ou encore les organisations régionales non européennes. Cette étude est donc destinée à tous ceux qui s'intéressent à l'évolution actuelle des institutions et de la société internationale.

Le sujet a d'autant plus d'intérêt pour les politicologues que ceux-ci commencent à peine à s'interroger sur les forces transnationales sans cesse croissantes qui se font jour entre États. L'auteur n'a sans doute pas tort de voir dans cette métamorphose des relations internationales qu'est la coopération un début de coexistence pacifique active. D'autant que la première semble connaître un essor considérable dans les relations Est-Ouest depuis quelques années déjà.

L'auteur a recensé dans cet ouvrage plus de 125 organismes concernés par la recherche scientifique proprement dite. Il ne faut donc pas s'étonner qu'en présence d'un matériel aussi abondant, il ait tenté de constituer une typologie de la coopération scientifique internationale. Il distingue ainsi les critères matériels des critères formels. À l'intérieur de la classification des critères formels, l'auteur distingue trois critères plus généraux : l'objet de la coopération, qui peut être subdivisé en plusieurs groupes selon qu'il s'agit de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou orientée, ou

encore de recherche et développement ; le domaine de la coopération, qui peut être soit globale, soit sectorielle ; enfin, le mode de la coopération qui peut être de type académique, normatif, gestionnaire ou opérationnel.

Quant aux critères formels, trois groupes de facteurs sont retenus : l'organisation de la coopération, le nombre des participants et la qualité des participants. L'organisation proprement dite peut être conventionnelle, comme c'est souvent le cas entre pays alliés, ou institutionnelle, comme c'est presque toujours le cas entre pays dont le trait dominant qui caractérise leurs relations est la rivalité politique. Dans le facteur nombre, l'auteur distingue la coopération bilatérale de la coopération multilatérale, cette dernière pouvant être de nature régionale ou universelle. Quant à la qualité des participants, l'auteur oppose la coopération non étatique, à but lucratif ou non lucratif, à la coopération interétatique.

Les différents éléments de cette typologie se combinent en pratique. Après avoir présenté dans un premier chapitre la coopération scientifique non étatique, qui va, soit dit en passant, de la « station zoologique de Naples » aux « firmes » multinationales, l'auteur se penche dans les chapitres suivants sur les divers types de coopération interétatique, à savoir bilatérale, interétatique régionale non européenne et européenne, celle-ci présentant un intérêt particulier en raison des multiples expériences et succès mitigés auxquels elle a donnée lieu.

Suite à ces remarquables analyses, l'auteur s'interroge progressivement sur le sens de la politique scientifique européenne. Le jugement qu'il porte pourra paraître sévère pour les uns, ou au contraire optimiste pour d'autres. Ainsi lorsque l'auteur conclut que le « Concorde » est un « avion politique » au coût très élevé, que l'avenir d'EURATOM paraît définitivement compromis, et que l'Europe nucléaire revêt de plus en plus les formes d'une « Europe à la carte », il n'en poursuit pas moins son analyse pour affirmer que la coopération scientifique internationale, pour peu qu'elle ordonne le partage fonctionnel en « compétences », porte en elle-même les germes d'une restructuration du système européen, sinon international. On le voit, la question reste posée. Peut-être sous forme d'invitation pour amener d'autres cher-

cheurs à exploiter la richesse des matériaux que Jean Touscoz a su si bien réunir.

Albert LEGAULT

*Science politique,
Université Laval*

PATRIS, André, *Wallonie 70, naissance d'un peuple*, 1970, Bruxelles, Éditions Vie ouvrière, 85p.

Dans un État profondément bourgeois, un peuple naît. La Wallonie tente de se dégager de l'appartenance obligatoire à un système moins fondé sur l'identification nationale que sur des structures professionnelles et sociales. Selon André Patris, la Belgique est moins une nation politique qu'un État ou une structure économique. Si, à partir de 1960, le Québec a connu sa révolution tranquille, la Wallonie elle aussi, a pris naissance pendant la même période. On peut poursuivre la comparaison : « Le Wallon, pénétré de l'amour du terroir, habitué à des horizons limités, familier des querelles de clocher, a inconsciemment négligé les dures leçons de la vie moderne », il a appris que « le capitalisme » était « unitaire » (p. 6). C'est ce réveil wallon que s'efforce de décrire et d'orienter l'auteur.

La révolution de 1830 n'était pas nationale ; elle était linguistique sans être ethnique. Elle était surtout utilitaire, visant à rendre à la vie économique son mode d'expression normal qui était le français d'une « bourgeoisie censitaire ». La phase suivante vit la naissance du peuple flamand, d'une véritable nation néerlandaise, soit d'un État dans l'État, comme l'eut dit Richelieu, alors qu'il n'existait pas en Belgique une communauté française qui eût fait contre-poids. C'est l'emprise croissante de la Flandre sur l'État qui a mené à une prise de conscience wallonne.

Selon l'auteur, alors que l'on assiste actuellement à un conflit entre deux peuples ou deux cultures, le Pouvoir s'efforce de ne présenter la crise belge que comme une querelle linguistique, donc mineure, eu égard à l'existence d'une seule nation belge. André Patris intitule cette doctrine unitaire, la « supercherie linguistique ». Elle est d'autant plus grave qu'elle permet,